



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 24543

Texte de la question

M. Pierre Albertini s'inquiète auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche du devenir de l'agriculture biologique. En effet, un projet de définition de l'élevage biologique est actuellement en cours d'élaboration au niveau européen et son contenu apparaît très en retrait par rapport au cahier des charges aujourd'hui en vigueur dans notre pays. Si ce projet était adopté, en l'état, le risque est grand de voir se dégrader cette forme d'agriculture pourtant économiquement viable et susceptible de constituer, dans un proche avenir, un secteur créateur d'emplois. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des actions entreprises par le gouvernement français pour défendre, auprès de nos partenaires européens, une véritable agriculture biologique exigeante et conforme à l'intérêt des consommateurs.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui un des rares Etats de l'Union européenne à disposer d'une véritable réglementation relative aux productions animales en agriculture biologique et ce avec un niveau élevé d'exigences fondées sur une conception rigoureuse de l'agriculture biologique. Seul le respect de principes stricts peut permettre un développement durable de ce mode de production et c'est pourquoi le Gouvernement a fermement défendu, lors du conseil des ministres de l'Union européenne du mois de décembre 1998, les positions établies au niveau français en étroite concertation avec la profession. Le conseil a adopté des éléments d'orientation sur la base desquels les discussions devront être poursuivies sous la prochaine présidence allemande, au cours du premier semestre 1999. Si de nombreux points sont encore éloignés de l'approche française sur la production biologique, les négociations ont permis des avancées significatives dans le sens souhaité par la France, notamment sur l'interdiction d'utilisation des organismes génétiquement modifiés pour l'alimentation des animaux, la limitation des traitements des animaux à l'aide de médicaments allopathiques de synthèse. Il s'agit d'une première étape dans le processus de négociation. Le gouvernement est déterminé à poursuivre les prochaines discussions, la même logique de rigueur et de fermeté afin de parvenir à un texte communautaire cohérent avec nos ambitions pour ce mode de production et de maintenir la confiance des consommateurs et la crédibilité des produits issus de l'agriculture biologique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24543

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 528

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1699